

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2014/04/29-01

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 29 avril 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

DÉCIDE :

OBJET : Compte financier de l'Université d'Aix-Marseille pour l'année 2013

L'agent comptable présente le compte financier de l'Université d'Aix-Marseille pour l'année 2013. Son rapport est annexé à la présente délibération, ainsi que le compte de résultat agrégé et le bilan agrégé.

Les commissaires aux comptes présentent leur rapport.

Les commissaires aux comptes émettent une certification sans réserve sur le compte financier de l'Université d'Aix-Marseille pour l'année 2013.

Article 1 – Affectation du résultat 2013

Le résultat comptable de l'exercice inscrit au compte 120 s'élève à : + 5 397 506 €

Sa répartition est la suivante :

UNIVERSITE BUDGET PRINCIPAL :	5 332 381 €
Centre national de formation en microélectronique :	8 520 €
Fondation Savoirs Métiers et Territoires :	- 4 780 €
Fondation Santé Sport et Développement Durable :	- €
Institut d'Etudes et Culture Juives	12 786 €
Médecine Préventive et de Promotion de la Santé :	- 190 302 €
AMIDEX	267 582 €
IMERA	- 28 681 €
TOTAL	5 397 506 €

Le conseil d'administration approuve l'affectation de ce résultat au compte 1068 «Réserves».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Article 2 – Intégration du report à nouveau (RAN) dans les réserves

Le conseil d'administration approuve les dispositions suivantes :

Total intégration du RAN 2013 => Réserves (1068) : **+ 2 425 674 €**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

Article 3 – Compte financier

Le conseil d'administration approuve le compte financier de l'Université d'Aix-Marseille pour l'année 2013.

Cette délibération est adoptée par 23 voix pour, et 4 abstentions.

Article 4 – Compte consolidé

Le conseil d'administration approuve le compte consolidé de l'Université d'Aix-Marseille pour l'année 2013.

Cette délibération est adoptée par 23 voix pour, et 4 abstentions.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 27

Fait à Marseille, le 29 avril 2014


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

